

L'écriture en Histoire Géographie en lycée : Objectifs des épreuves écrites du Baccalauréat.

Eléments extraits des textes officiels :

1. Accompagnement des programmes de 1^{ère} des séries générales (CNDP juillet 2003)

Paragraphe p6 ;

Les apprentissages fondamentaux :

« - la maîtrise de méthodes d'analyse et de modes d'expression, dont certains feront l'objet d'une évaluation au baccalauréat. Cet apprentissage intellectuel porte notamment sur les différences opérations nécessaires à la construction d'un discours d'histoire ou de géographie: analyse de données, classement, hiérarchisation, mise en relation visant à la production de textes, de croquis, d'organigrammes. La capacité à passer d'un langage à l'autre revêt une importance particulière : du texte à l'organigramme, de l'image au texte, de la carte au croquis, par exemple. Dans ce contexte, Il convient d'accorder une attention particulière et égale à la composition, au croquis et à l'étude de documents. »

2. Epreuve d'Histoire Géographie du baccalauréat général, séries ES, L et S, applicable à compter de la session 2005 (BO n°7 du 12 février 2004)

Extraits :

« Objectifs de l'épreuve

L'épreuve d'histoire-géographie du baccalauréat des séries générales a pour objectif d'évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser les savoirs et les notions des programmes, connaissances fondamentales pour la compréhension du monde contemporain, la formation civique et culturelle du citoyen.

Elle permet aussi d'évaluer l'acquisition des compétences acquises tout au long de [la scolarité secondaire, en particulier la capacité du candidat à traiter et hiérarchiser des informations, à développer un raisonnement historique ou géographique, selon les formes d'exposition écrites ou graphiques proposées par les différentes parties de l'épreuve.

En cela l'épreuve d'histoire-géographie concourt également à apprécier la qualité de l'expression écrite du candidat, ainsi que la maîtrise de son jugement par l'exercice critique de lecture, analyse et interprétation de documents de sources et de natures diverses.

Structure de l'épreuve

La durée totale de l'épreuve est de quatre heures dont l'utilisation est laissée à la liberté du candidat même s'il lui est conseillé de consacrer entre deux heures et demie et trois heures à la première partie. L'épreuve comprend deux parties inégales. Par tirage au sort gardé secret jusqu'au jour des épreuves, le recteur de l'académie responsable de l'élaboration des sujets détermine la discipline (histoire ou géographie) faisant l'objet de la première partie. La seconde partie porte obligatoirement sur l'autre discipline.

En histoire ou en géographie, la première partie donne au candidat le choix entre trois sujets de difficulté équivalente : deux compositions et l'étude d'un ensemble documentaire. La seconde partie donne au candidat le choix entre deux croquis de géographie en réponse à un sujet donné ou entre deux explications d'un document d'histoire.

Exercices de la première partie

Composition d'histoire ou de géographie

La composition doit permettre au candidat de faire la preuve de ses connaissances tout en les situant dans un questionnement.

En histoire comme en géographie, des éléments peuvent être éventuellement fournis pour aider le candidat (chronologie, données statistiques, indications spatiales...).

En histoire comme en géographie, les sujets portent sur un ou plusieurs thèmes ou ensembles géographiques du programme. En histoire, les sujets doivent privilégier une période large mais ils peuvent porter aussi sur un

tableau à un moment de l'évolution historique.

Si un sujet ne portant que sur les dix dernières années est exclu, des sujets envisageant une période plus large, allant jusqu'à nos jours, sont possibles.

En histoire comme en géographie, les productions graphiques (schéma(s)...) que le candidat peut réaliser à l'appui de son raisonnement, en fonction du sujet et de ses choix, seront valorisées.

Etude d'un ensemble documentaire

L'étude d'un ensemble documentaire doit permettre au candidat de faire preuve de sa capacité à construire une réflexion cohérente en réponse au sujet posé, à partir d'un ensemble de documents et de ses connaissances. Le sujet fait apparaître une problématique explicite. Il porte, en histoire comme en géographie, sur un des thèmes ou ensembles géographiques définis par les programmes et prend appui sur un ensemble de documents (cinq au maximum) reproduits en noir et blanc.

En histoire, les documents sont de nature diverse (textes, images, cartes, statistiques...). Si nécessaire, des notes explicatives et, le cas échéant, une chronologie indicative éclairent le candidat.

En géographie, les documents sont majoritairement des cartes, des croquis et des schémas ; les sujets peuvent aussi comporter des informations statistiques, des graphiques, des photos, des images et des textes. Tous les documents expriment des données spatiales clairement identifiables. Un même phénomène peut être représenté à différentes échelles.

L'exercice se compose de deux parties :

- 1) le candidat est invité à analyser, y compris de manière critique, l'ensemble documentaire en répondant à des questions. Ces questions, cinq au maximum, pourront porter sur la recherche, la mise en relation, la contextualisation d'informations, sur l'identification de notions majeures ou de thèmes essentiels des documents et sur l'intérêt et les limites de l'ensemble documentaire par rapport au sujet;
- 2) en se fondant sur ce travail préparatoire, sur les informations extraites des documents et sur ses connaissances personnelles, le candidat rédige une réponse organisée au sujet.

Exercices de la deuxième partie

Réalisation d'un croquis de géographie

À partir de ses connaissances et en réponse à un sujet donné, le candidat réalise un croquis de géographie accompagné d'une légende organisée.

Le sujet porte sur l'un des thèmes ou ensembles géographiques définis par le programme. Il ne comporte pas de document si ce n'est, éventuellement, quelques brèves données statistiques. Il est accompagné d'un fond de carte.

Explication d'un document d'histoire

Le candidat répond à des questions. Il doit manifester une compréhension générale du document et faire preuve de sa capacité à identifier des informations et à les éclairer à partir de ses connaissances personnelles.

Le thème abordé est d'ampleur suffisante. Le sujet porte sur un ou plusieurs thèmes ou ensembles géographiques définis par le programme. Il est constitué d'un document (texte, carte, image, statistiques...) clairement identifié, pourvu d'un titre et accompagné d'un nombre restreint de questions. Des notes explicatives éclairent éventuellement le candidat. Les questions invitent à des réponses concises. Elles portent sur l'identification, la contextualisation, l'intérêt ou la portée du document ainsi que sur le repérage et l'explication de faits ou d'idées qu'il évoque. »